

Décision 2010/6
Respect par le Danemark du Protocole relatif aux polluants organiques persistants (réf. 1/06)

L'Organe exécutif,

Agissant en vertu du paragraphe 11 de la décision relative à la structure et aux fonctions du Comité d'application (décision 2006/2 de l'Organe exécutif),

1. *Rappelle* ses décisions 2006/8, 2007/6, 2008/6 et 2009/9;
 2. *Prend note* du rapport du Comité d'application sur la suite donnée à la décision 2009/9 concernant le respect par le Danemark de son obligation au titre de l'alinéa *a* du paragraphe 5 de l'article 3 du Protocole relatif aux polluants organiques persistants, présenté sur la base des informations communiquées par cette Partie en mars et en août 2010 (ECE/EB.AIR/2010/2, par. 20 à 25), et notamment de la conclusion du Comité selon laquelle le Danemark ne satisfait pas à l'obligation de réduire les émissions d'hydrocarbures aromatiques polycycliques;
 3. *Reste préoccupé* par le manquement persistant du Danemark, en dépit des efforts déployés, à l'obligation qui lui incombe de réduire les émissions des hydrocarbures aromatiques polycycliques énumérés à l'annexe III du Protocole par rapport à leur niveau de 1990 en prenant des mesures efficaces conformément à l'alinéa *a* du paragraphe 5 de l'article 3 du Protocole;
 4. *Engage* à nouveau le Danemark à accélérer la mise en œuvre des mesures envisagées et à étudier la question de savoir s'il ne pourrait pas prendre des mesures supplémentaires pour abréger la période pendant laquelle il compte ne pas pouvoir s'acquitter de l'obligation prévue par le Protocole;
 5. *Demande* au Danemark de fournir au Comité d'application, par l'entremise du secrétariat et pour le 31 mars 2011 au plus tard, un rapport décrivant les mesures supplémentaires et plans en préparation afin qu'il considère si le paragraphe 7 de l'article 3 du Protocole peut ou non s'appliquer au Danemark;
 6. *Prie* le Comité d'application d'examiner les progrès accomplis et le calendrier fixé par le Danemark, et de lui faire rapport à ce sujet à sa vingt-neuvième session en 2011.
-